

Braccio, Nadia

De: Michel Nault [michel.nault@bell.net]
Envoyé: 20 février 2014 12:21
À: Greffe
Cc: Pierre Nantel; Amir Khadir; Longueuil Refuse; Mairesse de Longueuil; Marie Malavoy; Martine Ouellet; refusons les compteurs; St-Hubert refuse
Objet: à verser au dossier R-3863-2013 (observations) et au dossier R-3854-2013 phase 2 (observations)
Pièces jointes: non-consentement 1.pdf; non-consentement 2.pdf

À qui de droit,

comme vous trouverez en pièce jointe, 2 avis de non consentement ont été envoyé par courrier recommandé à hydro-québec, avis qu'ils ont non seulement pris soins d'ignorer mais auxquels ils ont répondu par des lettres arrogantes et de plus en plus menaçante les unes que les autres. Ils se cachent derrière une décision de la régie de l'énergie qui leurs donnent le droit semble t il de faire ce que bon leurs semble. Or depuis ce temps, je subis toute sorte de harcèlement administratif à répétition de la part d'hydro-québec dans le but de leurs donner accès à mon compteur. Que ce soit par écrit, en personne ou par téléphone ce harcèlement commence vraiment à affecté ma qualité de vie tout comme les compteurs à ondes pulsées...!!

Que faites vous du principe de précaution? Que faites vous des gens malades suites à l'installation de ces fameux compteurs intelligents? La Californie n'a-t-elle pas retiré ces compteurs suites à plusieurs cas de personnes sensible aux ondes pulsées? Que faites vous des gens incapables de supporter les frais liés à l'option de retrait ? Que faites vous de nos droits?

Pour toutes ces raisons, je vous demande respectueusement d'imposer un moratoire sur la phase 1 et qui plus est, de bloquer la phase 2 et 3 de ce projet qui nous préoccupe, citoyens que nous sommes afin de débattre sur le fond de la question santé et des conséquences liées à ces compteurs.

De plus, je vous demande de faire cesser toute forme de harcèlement de la part d'hydro-québec, je vous demande également de faire respecter la motion de l'assemblée national votée à l'unanimité en mai 2013 qui demande l'annulation des frais liés à l'option de retrait.

Vous ne pouvez passer sous silence la préoccupation des citoyens, n'êtes vous pas là justement pour nous protéger de toutes formes d'abus face à ce géant qui agi de façon arbitraire ?

Il en va de notre santé et bien-être à tous, citoyens, hommes, femmes, enfants, vous comme moi.

Respectueusement,

Michel Nault

C.C. Longueuil refuse villedelongueuilrefuse@gmail.com
St-Hubert Refuse sainthubertrefuse@gmail.com
Refusons les Compteurs refusonscompteurs@gmail.com
Madame la ministre Martine Ouellet ministre@mrnf.gouv.qc.ca
Madame la ministre Marie Malavoy ministre@mels.gouv.qc.ca
Madame la mairesse Carolione St-Hilaire mairie@ville.longueuil.qc.ca
Monsieur le député Amir Khadir akhadir-merc@assnat.qc.ca
Monsieur le député Pierre Nantel pierre.nantel@parl.qc.ca

Mardi 3 septembre 2013

A Daniel Richard, Président
Hydro-Québec Distribution
75, Boul. René Lévesque ouest
Montréal, QC
H2Z 1A4

Compte n°

Avis de non consentement à l'installation d'un compteur émetteur de radiofréquences et à toute entrée non autorisée sur ma propriété pour toute fin autre que la relève de notre consommation d'électricité (sans préjudice).

Monsieur Richard,

La présente **N'EST PAS** une demande pour me prévaloir de l'option de retrait proposée par Hydro-Québec. Veuillez prendre note que je refuse le remplacement de mon compteur actuel par un compteur-émetteur de radiofréquences. En d'autres mots, je m'oppose à son installation à mon lieu de résidence et s'il s'avérait que soit installé à l'adresse indiquée ci-dessous un ou plusieurs de ces dispositifs, Hydro-Québec et ou la compagnie mandatée pour le faire seront considérées comme ayant passé outre à mon refus de consentement.

Un consentement éclairé est légalement requis pour l'installation de tout dispositif de surveillance et de tout appareil permettant de recueillir et de transmettre des données de nature privée et confidentielle à des tiers non divulgués ou non autorisés, et à des fins non divulguées et non autorisées. L'autorisation de partage d'informations personnelles et privées ne peut être accordée que par la ou les personnes à propos de qui de telles informations ont été recueillies.

Cette autorisation est par la présente refusée relativement à la propriété indiquée ci-dessus et au nom de tous ses occupants. Un compteur "intelligent" doté d'une capacité de transmission sans fil des données recueillies, violerait la loi et compromettrait le droit à la vie privée et à la santé des résidents de ma propriété.

Mon refus exprime aussi ma volonté d'appliquer le principe de précaution pour ce qui est des effets sur la santé. Je désire conserver le **compteur électromécanique** actuel et, s'il s'avérait obligatoire de le remplacer, je tiens à ce qu'il le soit par un autre compteur électromécanique sans radiofréquence, et que ce maintien et ou remplacement n'entraîne **aucun frais d'installation ou autre frais additionnel.**

Donc, toute tentative d'installer un ou des compteurs(-)emetteur(s) de radiofréquences sera considérée comme une entrée non autorisée sur ma propriété, de l'écoute électronique, une surveillance illégale et une atteinte à la santé de ses occupants, qui sera passible de poursuites en vertu des codes civils et criminels et en vertu de la Charte des droits et libertés de la personne (L.R.Q., chapitre C-12) et de la Charte canadienne des droits et libertés. Toute personne, agence gouvernementale ou organisation privée responsable de l'installation d'un ou de plusieurs compteurs 'intelligents' et/ou qui s'en servira pour surveiller et enregistrer nos activités sans avoir eu mon autorisation écrite au préalable sera entièrement responsable de toute violation, intrusion, conséquence négative ou dommage causés ou rendus possibles par ces appareils, que les conséquences négatives soient reconnues ou non par la loi.

Je considère que cet avis de non-consentement est suffisamment explicite qu'il ne sera pas nécessaire de vous reiterer notre refus formel quant à l'installation d'un compteur intelligent et quant à l'imposition de frais d'installation et autres frais additionnels liés au maintien d'un compteur n'émettant pas de radiofréquences. Par conséquent, toute lettre subséquente de votre part qui pourrait m'être acheminée et qui ne tiendrait pas compte du refus ci-dessus exprimé ne modifierait en rien ma décision et ne servirait qu'à illustrer votre intention de ne pas respecter ma volonté et mes droits les plus fondamentaux.

Ceci est un avis légal. Une fois sa livraison effectuée, les responsabilités légales énumérées ci-dessus ne pourront être niées ni évitées par Hydro-Québec ou par ses représentants et ou mandataires.

Par ailleurs, je demande une confirmation écrite nous assurant du respect de cet avis.

De *Michel Nault*

112 rue Guy

Longueuil, Qc

146 136



Cc : **Martine Ouellet, Ministre de l'Énergie et des Ressources Naturelles du Québec.**

Marie Malavoy, circonscription Taillon.

Caroline St-Hilaire, maîtresse de Longueuil.

De: *Michel Nault* Compte no .
112 Guy
Longueuil, Qc
J4G 1J6

À: Daniel Richard, Président
Hydro-Québec Distribution
75, Boul. René Lévesque ouest
Montréal, QC
H2Z 1A4

Le 23 octobre 2013

Monsieur Richard,

Un avis de non-consentement vous a été envoyé stipulant tout d'abord notre refus quant à l'installation d'un compteur «intelligent», émetteur de radiofréquences. Il était aussi clairement indiqué dans cet avis que ce dernier n'était, en aucun cas, une demande pour l'option de retrait. Or, vous nous avez répondu que nous devons communiquer avec vous pour nous prévaloir de l'option de retrait qui implique l'installation d'un compteur non-communicant ainsi que des frais afférents, puis ensuite qu'à défaut d'un appel de notre part, nous choisissons le compteur de nouvelle génération.

Cette réponse va carrément à l'encontre de ce qui avait été stipulé dans notre avis de non-consentement. Nous considérons que vous avez été amplement et clairement informé de notre refus que nous réitérons dans cette lettre et que toute autre interprétation qui pourrait en être faite s'avérerait erronée. Nous réclamons le respect du libre choix, sans frais, dans notre propre domicile.

Les paroles de M. Amir Khadir de «Québec Solidaire», prononcées lors de la conférence de presse du 25 mai dernier à la foire Écosphère et publiées depuis, prennent ici tout leur sens : « Il ne devrait pas être nécessaire que les citoyens aient à s'engager dans un bras-de-fer avec Hydro-Québec pour l'envoi d'un avis de non-consentement. Et les citoyens ne devraient pas avoir à payer pour ça. »



**Cc : Martine Ouellet, Ministre de l'Énergie et des Ressources Naturelles du Québec
Marie Malavoy, circonscription de Taillon**